

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Débit de boissons de 3^{ème} catégorie

ARRÊTÉ N° 414-2024-PAY

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur Maxime BECQUET, agissant en qualité de président de l'Union Vélocipédique de Couhé (**UVC de Couhé**), Commune déléguée de Valence-en-Poitou ait l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L.333461 et L.333462 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie le dimanche 06 octobre 2024 aux Îles de Payré, à l'occasion de la course VTT

Veillez agréer, Monsieur le Maire délégué, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Payré, le 1^{er} octobre 2024

Maxime BECQUET
Président



ARRÊTÉ DU MAIRE (1)

Je soussigné **Jules GIRARDEAU, Maire délégué de la Commune déléguée de Payré, Commune de Valence en Poitou**

Vu l'article L.2122-28 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;

Vu la demande ci-dessus ;

ARRÊTE :

Article unique – Monsieur Maxime BECQUET, agissant en qualité de président de l'Union Vélocipédique de Couhé (**UVC de Couhé**) 86700 Valence en Poitou est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie, à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

AVIS DU MAIRE (1)

FAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

DÉFAVORABLE

Payré, le 1^{er} octobre 2024

Le Maire délégué,
Jules GIRARDEAU

